

Fonds monétaire international

Burkina Faso : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

mai 2015

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la République du Burkina Faso, dans laquelle sont décrites les politiques que les autorités Burkinabè entendent mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du gouvernement de la République du Burkina Faso, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Lettre d'Intention

**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION**

N°2015 _____/MEF/SG/DGCOOP/DSPF

**Le Ministre de l'Economie
et des Finances**

A

**Madame Christine Lagarde,
Directrice Générale du
Fonds Monétaire International
700 19th Street NW
Washington, DC 20431 (USA)**

OBJET : Lettre d'intention de politiques
économiques et financières

Madame la Directrice Générale,

Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des mesures prévues dans le programme économique triennal 2013-2016 appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI). Aussi, le Gouvernement de Transition mis en place suite au soulèvement populaire des 30 et 31 octobre 2014 réaffirme sa ferme détermination à poursuivre la mise en œuvre des politiques économiques et financières saines et à organiser en octobre 2015, des élections libres et transparente.

Le Gouvernement de Transition maintiendra les efforts de consolidation des finances publiques et de renforcement de la politique sociale. Il poursuivra la mise en œuvre des réformes nécessaires à l'accélération du rythme de croissance et à la réduction de la pauvreté dans un contexte d'austérité budgétaire. Il est conscient que la mise en œuvre du programme en 2015 se déroulera dans un contexte particulier et difficile toujours marqué par les effets négatifs des chocs exogènes liés à la baisse des cours des principaux produits d'exportation (or et coton) et de la crise sociopolitique de fin 2014. En vue d'atténuer ces effets sur les couches vulnérables de la population le Gouvernement a, en dépit du contexte d'austérité budgétaire, adopté un programme socioéconomique d'urgence d'un coût global de vingt-cinq (25) milliards de francs CFA (0,4% du PIB) dont le financement sera assuré par une réduction des dépenses courantes et

une rationalisation modeste de la masse salariale. Ce programme met l'accent sur le soutien aux initiatives des jeunes et des femmes et le renforcement des infrastructures éducatives et sanitaires. Par ailleurs, il entend poursuivre des mesures à moyen terme en vue d'accroître la mobilisation des recettes budgétaires et de rationaliser les dépenses courantes. De même, il poursuivra les réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires afin de rassurer davantage les investisseurs privés et d'accroître les flux financiers extérieurs susceptibles de consolider les bases de la croissance durable. En outre, il va poursuivre le processus d'apaisement du climat sociopolitique et maintenir les actions de veille sanitaire en particulier pour faire face à la maladie à virus Ebola et pour éradiquer la grippe aviaire.

Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint en annexe décrit la situation économique et financière qui a prévalu en 2014. Il présente également les politiques économiques et financières que le Gouvernement de transition du Burkina Faso compte mettre en œuvre en 2015 et établit les repères et les réformes pour le programme en 2015-16. Il vise en outre à expliquer les besoins de la balance des paiements du pays et les efforts de réforme pour préserver la stabilité macroéconomique et renforcer les bases d'une croissance durable et inclusive en ligne avec les objectifs de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

La performance sous le programme appuyé par la FEC montre un résultat satisfaisant. En effet, les critères de performance constitués du plafond du financement intérieur net, du plafond de nouveaux prêts non concessionnels contractés ou garantis par l'Etat et d'accumulation d'arriéré extérieur ont tous été observés à fin décembre 2014. Au niveau des repères indicatifs, excepté le déficit global base engagement, les deux autres cibles relatives au recouvrement des recettes et au niveau d'exécution des dépenses sociales de réduction de la pauvreté n'ont pas été atteintes.

Concernant les repères structurels, six (6) des huit (8) repères de l'année 2014 ont été réalisés. Les deux repères à réaliser par la SONAPOST et la SONABEL ont été reformulés et reprogrammés pour être atteints en début 2016.

Compte tenu de notre engagement à préserver la stabilité macroéconomique et sur la foi des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, nous demandons au FMI la conclusion des deuxième et troisième revues de l'accord au titre de la FEC. A cet effet, nous sollicitons le décaissement d'un montant de 4,11 millions de DTS et de 4,47 millions de DTS respectivement au titre des deuxième et troisième revues du programme. Afin de faciliter l'ajustement aux chocs exogènes susmentionnés et répondre aux besoins de financement supplémentaires considérables sans compromettre les objectifs de la stratégie nationale de développement, nous sollicitons d'une part une augmentation de l'accès au titre du programme appuyé par la FEC d'un montant équivalent à 24,08 millions de DTS, et d'autre part un décaissement immédiat de l'intégralité de cette augmentation pour permettre au Gouvernement de faire face aux besoins urgents. Par ailleurs, nous sollicitons pour le présent programme, une augmentation de la limite sur le critère de performance continu relatif à l'endettement non concessionnel de 150 milliards de FCFA à 200 milliards de FCFA et une modification de la définition du critère de performance concernant le financement intérieur net.

Le Gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme. Néanmoins, il reste déterminé à prendre toutes mesures supplémentaires qui s'imposeraient à cet effet, y compris pour rassurer que le programme soit entièrement financé. Le Gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces

mesures, et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Il communiquera par ailleurs au FMI toutes informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique révisé ci-joint, ou à la demande du FMI.

Le Gouvernement autorise le FMI à publier comme par le passé la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, une fois que le Conseil d'administration les aura approuvés.

Veillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'assurance de ma considération distinguée.

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économique et financière
- Protocole d'accord technique

/s/

Jean Gustave SANON

Memorandum de Politiques Économique Et Financière 2015-2016

INTRODUCTION

1. Le programme économique et financier 2014-2016 du Burkina Faso, soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), vise à préserver la stabilité macroéconomique et à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive en conformité avec les objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Le présent mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) présente les développements de l'activité économique à fin juin et fin décembre 2014. Par ailleurs, il fait le point sur les critères quantitatifs et les repères structurels aux mêmes dates et définit les principales orientations pour l'année 2015 et 2016.

I. EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2014

2. La situation économique et financière du Burkina Faso en 2014 a été caractérisée par plusieurs chocs exogènes. Au rang de ces chocs figurent entre autres la pluviométrie peu satisfaisante, la baisse des cours du coton et de l'or (principaux produits d'exportation), l'impact de la crise Ebola dans la région, et l'appréciation du dollar vis-à-vis du FCFA. A cela s'ajoutent la crise sociopolitique à l'interne et l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui ont engendré un renouvellement profond de l'équipe dirigeante du pays. Toutefois, les effets négatifs de ces chocs sur l'activité économique ont été quelque peu atténués par la baisse des cours du pétrole.
3. Cette situation a eu pour conséquence de provoquer un attentisme au niveau des investisseurs et le report de plusieurs manifestations internationales conduisant à un important manque à gagner pour le secteur des services et par conséquent un ralentissement du rythme de la croissance. Le taux de croissance du PIB qui était projetée à 6,7% à fin-juin et révisée à 5,0% en octobre se situerait à 4,0% en décembre 2014 contre une estimation de 6,6% en 2013. La décélération de 2,6 points de croissance du PIB serait imputable au fléchissement de l'ensemble des secteurs et plus particulièrement du secteur tertiaire (hôtellerie et tourisme avec -1,4 points de pourcentage). Le secteur primaire n'a progressé que de 2,7% en lien avec la baisse de la production céréalière de 8,2% et des autres cultures vivrières (-22%) contrebalancée par la bonne tenue de l'agriculture de rente (+22%). Le secteur secondaire a enregistré une baisse de -4,5 points de pourcentage lié essentiellement au ralentissement de l'activité dans les branches « Bâtiments et travaux publics » et « industries manufacturières » affectée par les effets de la situation sociopolitique.
4. En ce qui concerne les prix à la consommation, le taux d'inflation en moyenne annuelle est ressorti à -0,3% à fin décembre 2014 contre 0,5% à fin décembre 2013. La baisse des cours mondiaux de produits alimentaires, la relative suffisance des stocks paysans, et les mesures Gouvernementales de lutte contre la vie chère (vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires, contrôle des prix des produits de grande consommation, installation de boutiques témoins) ont contribué à contenir l'inflation.

5. Les importations seraient estimées en baisse de 9,1% sur un an, due principalement au recul des importations des biens d'équipement (-21,1%) et intermédiaires (-9,3%). Cette compression des importations reflète en réalité la forte compression des dépenses publiques ainsi que l'arrêt des nouveaux investissements dans le secteur minier. Quant aux exportations, elles s'inscriraient en baisse de 4,8% en 2014 par rapport à 2013 en raison de la chute des cours du coton et de l'or alors que la production d'or est restée inchangée. Cependant, les exportations de services connaîtraient un recul prononcé en raison de l'impact de la crise Ebola sur les services de tourisme et d'hôtellerie. En pourcentage du PIB nominal, le solde de la balance commerciale se situerait à -1,9% en 2014 (contre -3,3% en 2013), et le solde du compte courant passerait de -6,6% du PIB en 2013 à -6,1% en 2014.
6. L'évolution des agrégats monétaires en 2014 a été marquée par une contraction de 12,4% des avoirs extérieurs nets par rapport à l'année précédente sous l'effet de l'accentuation des paiements à l'étranger, notamment des services et des revenus du capital en lien avec la forte participation des investisseurs étrangers dans les grandes entreprises nationales. Au cours de la même période, il a été enregistré un accroissement du crédit intérieur de 17,4% principalement sous l'effet du crédit au secteur privé qui s'est accru de 16,5%.
7. Sur le plan des finances publiques, l'occurrence simultanée de l'ensemble des chocs évoqués précédemment a fortement pesé sur l'activité et engendré, par conséquent, un impact très négatif sur le niveau de recouvrement des recettes liées aux importations de marchandises, au tourisme et au volume des marchés publics, entre autres. A fin décembre 2014, le recouvrement des recettes s'est effectué à hauteur de 86,0% des prévisions révisées, soit 17,3% du PIB, contre 18,5% à fin décembre 2013. En ce qui concerne les dons, à fin décembre 2014, ils ont été mobilisés à hauteur de 74,6% des prévisions. Comparés à l'année 2013, les dons enregistrent une baisse de 21,0%.
8. A fin décembre 2014, l'exécution de dépenses totales et prêts nets s'est situé à hauteur de 80,6% des prévisions. Les dépenses courantes en 2014 ont été exécutées à hauteur de 94,0% par rapport aux prévisions. Le principal élément de sous-exécution des dépenses concerne celles en capital financées sur ressources propres, qui ont été exécutées à hauteur de 66,4% des prévisions, soit 5,5% du PIB, contre 9,8% à fin décembre 2013. Une telle compression s'explique principalement par la nécessité d'équilibrer le solde budgétaire. Les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures ont été exécutées à hauteur de 68,7% des prévisions.
9. Le déficit budgétaire global, base engagement, est ressorti à 1,8% du PIB à fin décembre 2014, contre une prévision de 3,1%. Quant au solde global base caisse, il est ressorti déficitaire de 0,6% du PIB. Ce déficit a été financé essentiellement par des apports extérieurs nets de 0,8% du PIB et intérieur net de -0,2%.

II. PERFORMANCE SOUS LE PROGRAMME

10. Les critères de performance constitués du plafond du financement intérieur net, du plafond de nouveaux prêts non concessionnels contractés ou garantis par l'Etat et d'accumulation d'arriérés extérieurs ont tous été observés à fin juin 2014 et fin décembre 2014. Ainsi, le financement intérieur net est ressorti à 65,2 milliards de FCFA à fin juin et 84,3 milliards de FCFA à fin décembre 2014, pour des plafonds révisés respectifs de 84,4 milliards et 100,6 milliards de FCFA. Quant aux nouveaux emprunts non concessionnels, ils se sont chiffrés à 83,2 milliards de FCFA à fin juin et fin décembre 2014. Toutefois à fin février 2015 il était à

121,2 milliards de FCFA pour un plafond de 150,0 milliards de FCFA. Du reste, le Gouvernement n'a pas accumulé d'arriérés de paiement extérieur.

- 11.** En ce qui concerne les repères indicatifs, excepté le déficit global base engagement qui est ressorti à 66,8 milliards de FCFA pour un plafond à fin juin révisé de 148 milliards et à 113,4 milliards de FCFA pour un objectif révisé de 155,5 milliards, les deux autres cibles relatives au recouvrement des recettes et au niveau d'exécution des dépenses sociales de réduction de la pauvreté, n'ont pas été atteintes. Le recouvrement des recettes s'est chiffré à 537 milliards de FCFA pour un objectif révisé de 594 milliards à fin juin 2014 et à 1065 milliards de FCFA à fin-décembre pour un objectif de 1238 milliards de FCFA. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté ont été réalisées à hauteur de 3,6% du PIB pour un objectif à fin juin 2014 révisé de 3,9% et à hauteur de 7,2% du PIB pour un objectif à fin décembre 2014 de 7,9%.
- 12.** Des arriérés de paiement pour un montant équivalent à 0,9% du PIB ont été accumulés à fin décembre 2014, ce qui constitue une brèche du plafond zéro établi. Pour ce qui est du repère indicatif sur l'accumulation d'arriérés de paiement, une redéfinition du critère est proposée pour améliorer le suivi. Aussi, il a été convenu (i) la production suivant une fréquence trimestrielle d'un rapport de suivi des instances de paiements et (ii) la réalisation annuellement d'un audit desdits rapports trimestriels par l'ASCE.
- 13.** Concernant les mesures structurelles, les deux mesures structurelles dont l'échéance était fixée à fin septembre 2014 ont été réalisées. L'étude visant à identifier les options pour renforcer et stabiliser les capacités financières d'intervention du fonds de lissage a conclu à une nécessité de révision des paramètres de fonctionnement du fonds ainsi que sa recapitalisation en vue de renforcer ses capacités d'intervention. Quant au rapport sur l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement, il a été adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 1^{er} octobre 2014 avec un plan d'actions pour sa mise en œuvre.
- 14.** La mesure attendue à fin novembre 2014 et relative à la réalisation d'un audit externe de la Société Nationale Burkinabè des Hydrocarbures (SONABHY) et de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) sous la supervision de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE) a été réalisée et le rapport déposé en décembre 2014 avec des nombreuses recommandations pour réduire les charges des deux sociétés.
- 15.** Sur les cinq mesures qui devaient être réalisées à fin décembre 2014, trois ont été réalisées dont deux à l'échéance. Il s'agit notamment de l'adoption d'un nouveau plan d'affaires par la Société des fibres et Textiles (SOFITEX) et l'initiation des travaux relatifs à l'actualisation de l'année de base dans les comptes nationaux. Pour le système de suivi satellitaire des marchandises en transit, il a été réalisé avec un retard et le lancement officiel a été effectué le 16 février 2015. Deux mesures ne sont pas réalisées. S'agissant de la mesure relative à l'adoption par le Conseil d'Administration de la SONAPOST d'un plan d'action pour l'amélioration de la qualité des services financiers offerts par l'entreprise, la non-réalisation de cette mesure est expliquée par les difficultés rencontrées dans la mobilisation des prestataires. Il est proposé de la remplacer avec une mesure plus efficace visant à l'amélioration de l'accès aux services bancaires. Concernant l'étude de la SONABEL sur la fiabilité des options de production et d'importation, il a été proposé de repousser l'échéance de cette mesure à mars 2016. L'étude devra prendre en compte le nouveau contrat-plan avec le Gouvernement.

III- MISE EN ŒUVRE ET PERSPECTIVES DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SCADD)

16. Le Gouvernement a poursuivi au cours de l'année 2014 le processus de promotion des pôles de croissance. La mise en œuvre du projet pilote «Pôle de croissance de Bagré» s'est poursuivie avec l'approche partenariat public-privé. Par ailleurs, des assises nationales sur le «Pôle de croissance du Sahel» ont été réalisées en vue de permettre une meilleure préparation du projet.
17. Conformément aux dispositifs de suivi-évaluation de la SCADD, le Gouvernement burkinabè a procédé au cours de l'année 2014 à un bilan sur sa mise en œuvre à fin 2013, afin de mesurer les performances, dégager les contraintes et procéder à des ajustements éventuels pour les années ultérieures. Du rapport issu de cette évaluation, il ressort un niveau de réalisation des mesures de la matrice de performance à 66,7% et un taux d'atteinte des cibles à 58,7%.
18. Aux termes de cette évaluation, il ressort que des avancées importantes ont été enregistrées dans la réalisation de certains Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) tels que la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans, le taux de mortalité infantile, la proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole et la disparité entre fille et garçon au cycle primaire. D'autres cibles telles que l'amélioration de la santé maternelle et l'accès à l'eau potable en milieu urbain pourraient être atteintes en 2015. Cependant, le Burkina Faso ne pourra pas réaliser en 2015 l'ensemble des OMD au regard de la lenteur des avancées obtenues au niveau des objectifs d'éducation primaire pour tous et d'environnement durable. L'évaluation a aussi identifié les facteurs qui menacent la durabilité des résultats enregistrés à savoir les crises sociales et politiques, les changements institutionnels fréquents liés à la formation des départements ministériels et la forte dépendance financière de plusieurs structures de mise en œuvre de la SCADD à l'égard des financements extérieurs.

IV- POLITIQUE ECONOMIQUE POUR LA PERIODE 2015-2016

A. Cadre macroéconomique

19. L'activité économique enregistrerait une légère accélération de son rythme de croissance en 2015 avec une croissance du PIB réel qui se situerait à 5% soutenu par une légère amélioration dans tous les secteurs d'activités. La performance attendue en 2015 se fonde sur une hypothèse de transition politique apaisée, couplée d'une baisse en intensité de la crise Ebola dans la région. Sur le moyen terme, il est attendu une relance progressive de l'activité économique à partir de 2016 avec un taux d'environ 6,0%. Sous l'hypothèse d'une bonne pluviosité, de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère et d'une orientation favorable du prix du baril de pétrole, l'inflation devrait se situer en moyenne annuelle à 0,7% en 2015 et 1,8% en 2016.
20. Les transactions avec le reste du monde se traduiraient en 2015 par une détérioration du compte courant qui passerait à -7,6% du PIB en 2015. Cette évolution s'expliquerait principalement par un renchérissement des importations du fait de l'appréciation du dollar et une augmentation timide des exportations. Les exportations de coton devraient baisser de 4,2%, suite à une chute des cours internationaux, compensée partiellement par l'appréciation du dollar. La production d'or devrait connaître un recul de 4,0%, en raison de

l'arrêt prochain de la production dans certaines mines. Les exportations en valeur d'or devraient néanmoins augmenter de 5% en raison de l'appréciation du dollar. Pour l'année 2016, le compte courant devrait s'établir à -7,8% du PIB. Quant à la masse monétaire elle s'accroîtrait de 14,3%, à fin décembre 2015 par rapport à fin décembre 2014 malgré une diminution projetée de 17,6% des des avoirs extérieurs nets.

Politique budgétaire

- 21.** Le budget 2015 a été élaboré dans un contexte marqué par l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui a abouti à l'élaboration d'une charte de transition et à la mise en place d'un Gouvernement de transition. Au regard des chocs externes subit par le Burkina Faso et de leur impact sur les recettes de l'Etat, un budget d'austérité a dû être élaboré. Ainsi, les priorités qui avaient été définies dans le cadre de la préparation du budget 2015 avant l'insurrection populaire ont été revues pour tenir compte de la nouvelle mission assignée au Gouvernement de transition d'une part et du nouveau contexte socio-politique et économique difficile d'autre part. Aussi, le Gouvernement de transition, tout en poursuivant les actions de réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance et la création de richesse pour un développement inclusif, mettra d'avantage l'accent sur :
- **l'amélioration de la justice** à travers la mise en œuvre d'actions fortes visant à rétablir la confiance de la population à l'appareil judiciaire tel que les états généraux de la justice ;
 - **l'affirmation de la gouvernance** à travers la construction et la normalisation de nouvelles juridictions, de tribunaux et établissements pénitentiaires, l'humanisation des établissements pénitentiaires, le renforcement de l'appui aux structures de contrôle, la diffusion et la sensibilisation autour de la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. Aussi un accent particulier sera mis sur l'organisation des élections présidentielles et législatives pour laquelle un montant de 25 milliards de FCFA (0,4% du PIB) a été inscrit dans la loi de finances initiale 2015. Le coût total des élections est estimé à 54 milliards de FCFA (0,8% du PIB), dégageant un besoin de financement de 29 milliards de FCFA pour lequel des requêtes ont été adressées aux partenaires techniques et financiers. Le Gouvernement effectuera des réaménagements dans le budget 2015 pour assurer la couverture totale du budget des élections lorsqu'il aura une situation claire des contributions des partenaires ;
 - **la consolidation des acquis sociaux** à travers la poursuite du programme HIMO (haute-intensité de main d'œuvre), l'accroissement de la capacité de l'offre éducative, la mise en œuvre du plan de riposte aux épidémies dont la maladie à virus Ebola et
 - **le renforcement de la sécurité intérieure et de la défense nationale**
- 22.** Dans la loi de finances gestion 2015, les ressources propres s'établissent à 17,3% du PIB et les dons programmes à 1,9% du PIB. Quant aux charges, elles se situent à 24,8% du PIB. Le déficit budgétaire global (base engagement) ressortirait à 2,5% du PIB. Ce déficit sera couvert aussi bien par des financements extérieurs (appuis budgétaires) qu'internes (emprunts obligataires et efforts d'accroissement des recettes propres). Plusieurs réformes et mesures d'accompagnement ont été identifiées dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat gestion 2015 et concernent aussi bien les recettes que la programmation et l'exécution les dépenses d'investissement.
- 23.** D'importantes mesures ont été mise en place récemment et ont permis d'améliorer l'efficacité du recouvrement des recettes. Entre outre, l'interconnexion de la base de

données de la DGI et de la DGD (GERIF) a permis l'identification de plus de 250 cas de fraude. Les nouvelles mesures s'appuieront sur ces progrès et porteront entre autres sur: (i) la mise en place d'un dispositif performant de gestion et de suivi rigoureux des exonérations pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales ; (ii) le renforcement du dispositif de contrôle des opérations dans le secteur minier par l'élaboration d'un protocole type d'installation de postes de douane sur les sites miniers ; (iii) le renforcement du dispositif de collecte de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) avec l'opérationnalisation de la facture normalisée ; (iv) le recensement exhaustif des moyennes entreprises pour assurer un meilleur suivi et un control efficace de la nouvelle stratification des entreprises en vue d'accroître le nombre de contribuables ; (v) le lancement du Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE) pour assurer la transparence, la fiabilité et la célérité dans la production et la délivrance des documents nécessaires pour les opérations de dédouanement ; (vi) l'utilisation du Système satellitaire de suivi des véhicules en transit en vue d'un meilleur suivi des marchandises en transit sous douane ce qui permettra de redéployer au moins 120 agents qui effectuaient l'escorte physique antérieurement; (vii) la mise en service des scanners dans les bureaux de douane pour lutter plus efficacement contre les chargements frauduleux et les cachettes aménagées ; (viii) la création d'une direction des enquêtes et de renseignement en vue d'augmenter les contrôles de 10%.

- 24.** En matière de programmation des dépenses d'investissement, il s'agira d'une part, dans la perspective d'une stabilisation du processus de programmation des dépenses d'investissement et d'une amélioration de la qualité des dépenses, d'élaborer un guide/manuel des procédures de programmation afin de formaliser le processus et d'optimiser le mode opératoire d'arbitrage des dépenses d'investissement, et d'autre part, de réintroduire les séances d'audition des ministères et institutions afin de disposer d'un programme d'investissement public plus réaliste.
- 25.** D'importants progrès ont été faits dans le domaine de la gestion du circuit des dépenses publiques, notamment au niveau de délai de vérification qui a été ramené à 17 jours en décembre 2014 contre 35 jours en 2013 dans le cadre de la mise en œuvre de la reforme des procédures et des responsabilités des intervenants da la chaîne de la dépense publique. Il a été retenue de poursuivre ces reformes. Il s'agira entre autres : (i) de mettre en œuvre le plan d'action sur la dématérialisation des documents du circuit de la dépense publique ; (ii) de renforcer les activités du comité de suivi des dépenses des projets et programmes de développement pour une meilleure exécution des dépenses d'investissement ; (iii) de mettre en place un comité sectoriel de suivi de l'exécution de la dépense publique pour une revue mensuelle de l'exécution budgétaire ; (iv) d'alléger le contrôle à priori en privilégiant les factures jusqu'à un certain seuil ; (v) de responsabiliser davantage les coordonnateurs de projets et programmes pour l'exécution des fonds débloqués à travers une délégation de signature.

Politique de la dette

- 26.** Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la politique d'endettement adoptée en 2008 et l'actualisation de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Dans cette perspective, la stratégie actuelle qui privilégie le recours aux ressources hautement concessionnelles pour le financement des besoins de son économie sera maintenue. En outre, les financements extérieurs libellés en Euro seront privilégiés au regard du risque de change peu élevé qu'ils présentent. Aussi, par sa participation au marché financier régional, le Gouvernement entend diversifier ses sources de financement, réduire sa dépendance vis-

à-vis des financements extérieurs tout en contribuant au développement du marché financier.

- 27.** Le besoin de financement en 2015 a été estimé à 2,9% du PIB. Ce montant devrait respecter la répartition suivante: 1,1% du PIB pour le financement extérieur net ; et 1,8% du PIB pour le financement intérieur net, incluant l'utilisation des montants regroupés dans le compte unique du Trésor. Cette situation fait ressortir un gap de financement de 0,5% du PIB. L'approbation de la deuxième et troisième revues du programme FEC engendrerait des décaissements de 8.58 millions de DTS et celle de la quatrième revue ultérieurement en 2015, 4,47 millions de DTS. Pour combler le gap de financement restant, le Gouvernement demande une augmentation d'accès du programme FEC d'un montant de 24,08 millions de DTS. Pour 2016, un écart de financement est estimé à 54 milliards de FCFA (0,9 pour cent du PIB). Le gouvernement cherchera de nouveaux financements extérieurs concessionnels pour combler cet écart, et est prêt à ajuster ses politiques conformément aux besoins pour assurer que son budget 2016 soit entièrement financé.
- 28.** Aussi, pour le présent programme, le Gouvernement propose d'augmenter le plafond des financements non-concessionnels de 150,00 milliards de FCFA à 200 milliards pour le financement de projets dans le domaine des infrastructures routières, hydro agricoles et marchandes qui ont été déjà identifiés à cet effet. Il s'agit du Projet d'approvisionnement en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga, du projet cité Universitaire de Bobo, du Projet de bitumage de la route Guiba-Garango et du Projet d'Assainissement des Quartiers Périphériques de Ouagadougou.

V- AUTRES REFORMES STRUCTURELLES POUR 2015 ET 2016

Reformes en matière de finances publiques

- 29. La réforme de la gestion salariale et administrative du personnel de l'Etat** à travers, entre autres : (i) la redynamisation du système de redéploiement du personnel des zones de forte concentration de travailleurs vers les zones déficitaires à l'effet de réduire sensiblement les besoins en effectifs additionnels ; (ii) la mise en œuvre courant 2015 d'une opération billettage pour l'ensemble des agents publics de l'Etat aux fins de contrôle des effectifs et de l'assainissement des éléments de rémunération pour renforcer l'opération biométrique de 2012 qui a permis d'identifier 1 235 agents en situation irrégulière dont les salaires ont été arrêtés à compter de janvier 2014 ; (iii) l'adoption d'un texte pour rendre obligatoire la mention de l'identité et du matricule dans les actes de nomination pour permettre la mise à jour automatique de la situation salariale des responsables entrant et sortant.
- 30.** La réforme de la gestion de la dette publique qui sera orientée autour des quatre axes suivants: (i) émission de la dette intérieure, prévision des flux de trésorerie et gestion de soldes de trésor ; (ii) arrangements institutionnels, y compris la coordination de passation de marchés de la dette externe et l'audit externe et interne ; (iii) stratégie de gestion de la dette et de gestion de risques, y compris l'émission de garanties ; et (iv) gestion du risque opérationnel. Une étude est en cours dont les conclusions feront l'objet d'un plan d'actions.

Reformes dans le secteur minier

- 31.** Suite au retrait du projet de code minier, des échanges sur les points de désaccord se sont poursuivis entre le Gouvernement et les différents acteurs du secteur minier. Ces échanges

ont abouti à un projet de code consensuel adopté en Conseil des Ministres et qui intègre la plupart des préoccupations des Partenaires Techniques et Financiers. Ce projet a été adopté par le Gouvernement le 18 février 2015 et transmis au Conseil National de la Transition (CNT) le 23 février 2015.

- 32.** En vue de créer un environnement propice pour mieux encadrer l'exercice de l'activité minière artisanale et de générer plus de recettes pour le pays, il est prévu un certain nombre de mesures. Il s'agit notamment de : (i) rendre opérationnel l'Agence Nationale d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et Semi-mécanisée; (ii) réviser l'arrêté interministériel du 3 février 2009, portant conditions d'agrément et cahier de charges pour l'achat, la vente et l'exportation de l'or au Burkina Faso surtout en ce qui concerne les taxes et redevances ; (iii) relire la loi portant répression de la fraude en matière de commercialisation d'or afin de rendre plus opérationnelle la Brigade Nationale Anti-fraude de l'Or ; (iv) créer l'Office Nationale de Sécurisation des Sites Miniers ; (v) renforcer les capacités opérationnelles de la Direction des Exploitations Minières Artisanales et semi-mécanisées pour lui permettre de mieux suivre l'activité d'exploitation artisanale ; et (vi) développer une méthodologie et un plan d'action pour une étude approfondie sur le secteur de l'orpaillage, afin de permettre une meilleure appréciation de l'importance de ce secteur pour l'économie Burkinabé.

Reformes dans le secteur de l'Energie

- 33.** Le secteur de l'énergie au Burkina continue de connaître des difficultés. L'approvisionnement insuffisant d'électricité est une des contraintes majeures pour la croissance, et la situation financière de la société nationale des hydrocarbures (SONABHY) et de la société nationale de l'électricité (SONABEL) reste tendue après des années de moins-values. La performance financière de la SONABHY s'est améliorée à la fin de l'année 2014 grâce à la baisse des cours des produits pétroliers sur le marché international, occasionnant des plus-values. Cette tendance a été maintenue jusqu'en février 2015, confortant ainsi la situation financière et la trésorerie de la SONABHY. Toutefois, la dépréciation du franc CFA et les baisses du prix à la pompe opérées en janvier et février 2015 par le Gouvernement suite à la pression des syndicats ont amoindri les plus-values. Dans ce contexte, le Gouvernement s'est engagé à ne plus baisser le prix du carburant à la pompe avant les élections en Octobre.
- 34.** En vue de l'atteinte des objectifs de renforcement des infrastructures du service public de l'électricité et d'amélioration de la qualité du service à la clientèle, un contrat plan entre l'Etat et la SONABEL sera élaboré sur la période 2015-2019 pour fixer les modalités de coopération et d'accompagnement des efforts de la SONABEL par l'Etat. Ceci devrait permettre à la SONABEL entre autre d'optimiser ses charges de consommation de combustibles et d'améliorer son équilibre financier par la maîtrise des charges, de régulariser ses relations financières avec l'Etat, d'améliorer ses performances techniques de distribution et de gestion de la clientèle, d'améliorer la continuité et la qualité de la fourniture. Au niveau des investissements, la SONABEL a tablé sur la diversification des sources de production, en poursuivant la réalisation de nouvelles centrales thermiques et solaires et des interconnexions avec les pays voisins. Sur la période 2015-2016, les principaux investissements concerneront: (i) l'augmentation de la capacité de production thermique ; (ii) la réalisation des interconnexions dont celle avec le Ghana, qui devrait être mise en place en 2017; (iii) le développement des énergies renouvelables; (iv) le développement de la production indépendante d'électricité et (v) l'amélioration de l'accès à l'électricité. Aussi, dans le cadre de l'amélioration de sa situation financière et sur la base des

recommandations de l'audit des charges, la SONABEL a élaboré un programme d'optimisation de ses charges sur la période 2015-2017. Une étude sur la grille tarifaire est envisagée en vue de prendre en compte certains paramètres dégagés dans les conclusions de l'audit.

35. En vue de réduire les charges de la SONABHY et d'assainir sa situation financière, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations fortes issues de l'audit des charges réalisé en 2014. Aussi, un contrat plan sera élaboré pour définir les conditions de coopération entre la SONABHY et l'Etat dans le cadre de son plan d'investissement pour augmenter ses capacités de stockage et d'embouteillage du gaz butane afin de palier aux pénuries. Ainsi, d'importantes mesures seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de l'audit des charges réalisé en décembre 2014. Il s'agit notamment de l'assainissement du secteur des transports. Afin de décourager la fraude au niveau des transporteurs il est envisagé de prendre un texte pour pénaliser les coulages transport des hydrocarbures. A cet effet, il est prévu de facturer les transporteurs au prix du marché tout coulage transport.

Reformes pour améliorer le suivi macroéconomique.

36. Plusieurs reformes sont envisagées pour améliorer le suivi macroéconomique afin de mieux analyser les tendances structurelles, c'est-à-dire les secteurs les plus efficaces pour promouvoir la croissance et la création des emplois. Pour cet objectif, l'Institut National de Statistiques et de la Démographie envisage de publier, dès juin 2015, les comptes trimestriels optique production à prix constant. En outre, les travaux de mise à jour de l'année de base des comptes nationaux devraient se poursuivre avec la réalisation de l'enquête nationale sur le secteur informel et des autres études spécifiques.

VI- MODALITES DU PROGRAMME

37. Le Gouvernement a l'intention de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères, tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum. Le programme sera examiné conformément au protocole d'accord technique, qui définit les critères de performance quantitatifs et les exigences en matière de communication des données aux services du FMI. Les quatrième, cinquième et sixième revues du programme devrait avoir lieu le 1^{er} décembre, 2015 ou après, le 16 mai, 2016 et le 1 décembre, 2016 respectivement.

Table 1. Burkina Faso: Quantitative Performance Criteria and Indicative Targets for ECF Arrangement, June 2015-June 2016

(CFAF billions, cumulative from beginning of year; unless otherwise indicated)

	2015			2016	
	Jun.	Sept. ⁶	Dec.	Mar. ⁶	Jun.
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Quantitative Performance Criteria					
Ceiling on net domestic financing of central government ¹	97.3	150.7	149.2	56.3	96.0
Ceiling on the amount of new nonconcessional external debt contracted or guaranteed by government ^{2,3}	200	200	200	200	200
Accumulation of external arrears ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Indicative targets					
Ceiling on domestic financing outside central government ⁴	14	22	29	15	22
Ceiling on the overall fiscal deficit including grants	110.7	179.5	163.7	82.4	164.8
Floor on Government revenue	556	800	1137	268	585
Floor on Poverty-reducing social expenditures ⁵	218	327	436	118	237
Sources: Burkinabè authorities; and IMF staff estimates and projections.					
¹ Defined in the TMU, and including on-lending of prospective IMF disbursements.					
² To be observed continuously.					
³ The limit is not tied to specific projects.					
⁴ Defined in the TMU.					
⁵ 90 percent of budget amount.					
⁶ Indicative Target, except for continuous performance criteria.					

Tableau 2. Repères structurelles de fin juin 2015 à fin mars 2016

Mesure	Raison	Date de fin d'exécution
Signer un contrat plan entre l'État et la SONABEL afin de renforcer l'efficacité de cette dernière et de lui fournir une base de développement à moyen terme stable. (SONABEL)	Améliorer le contrôle des passifs conditionnels de l'Etat et assurer la viabilité des entreprises publiques	Juin 2015
Achever un recensement exhaustif des moyennes entreprises qui assure le suivi correct et le contrôle efficace de la nouvelle stratification des entreprises. (DGI)	Optimiser le recouvrement des recettes à travers l'augmentation de l'assiette des recettes	Juin 2015
Prendre un texte instituant la facturation des coulages transport au prix de livraison plutôt qu'au prix d'importation en pénalisant les pertes supérieures aux normes spécifiées lors du transport des produits pétroliers des ports vers la SONABHY. (SONABHY)	Réduire les charges des entreprises publiques à travers la réduction de la fraude.	Juin 2015
Publier un rapport trimestriel sur les instances de paiement afin d'éviter l'accumulation d'arriérés. (DGTCP, DGB, DGD)	Améliorer la gestion de la trésorerie et l'exécution budgétaire	Chaque trimestre à partir de Juin 2015
Adopter un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations du rapport d'audit. (SONABHY)	Améliorer l'efficacité des entreprises publiques	Août 2015
Adopter un texte pour rendre obligatoire la mention de l'identité et du matricule dans les actes de nomination pour permettre la mise à jour automatique de la situation salariale des responsables entrant et sortant. (DGB)	Garantir la soutenabilité de la masse salariale	Août 2015
Installer et exploiter des scanners en vue d'améliorer et d'assurer une célérité des contrôles douaniers. (DGD)	Améliorer le recouvrement de recettes	Sept 2015
Réaliser une opération ad hoc de paiement des salaires par caisse pour l'ensemble des agents publics de l'Etat aux fins de contrôler les effectifs et d'assainir les éléments de rémunération. (DGB)	Garantir la soutenabilité de la masse salariale	Sept 2015
Signer un contrat plan entre l'État et la SONABHY afin de renforcer l'efficacité de cette dernière et de lui fournir une base de développement à moyen terme stable. (SONABHY)	Améliorer le contrôle des passifs conditionnels de l'Etat et assurer la viabilité des entreprises publiques	Sept 2015

Mettre en opération le Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation (SYLVIE) en vue d'assurer une transparence, fiabilité et célérité dans la production et la délivrance des documents nécessaires pour les opérations de dédouanement. (DGD)	Améliorer l'efficacité du système douanier et lutter contre la fraude	Déc 2015
Appliquer le texte obligeant l'utilisation de la facture normalisée par les grandes entreprises à fin Juillet 2015 et les moyennes entreprises à fin Janvier 2015, pour assurer une meilleure traçabilité des opérations réalisées par les contribuables en matière de TVA (DGI)	Améliorer le recouvrement des recettes	Jan 2016
Finaliser une étude sur la viabilité des options de production et d'importation, afin de prendre en compte les évolutions du secteur de l'énergie aux niveaux national et sous-régional (SONABEL)	Assurer la fiabilité et l'efficacité de l'approvisionnement en électricité	Mars 2016
Réalisation d'un audit annuel sur les instances de paiement et les arriérés. (ASCE)	Améliorer la gestion de trésorerie et l'exécution budgétaire	Mars 2016
Créer une Direction des enquêtes et de renseignement. (DGI)	Améliorer le recouvrement des recettes par le contrôle fiscal à travers un accroissement du nombre de contrôles fiscaux	Mars 2016
Faire adopter par le Conseil d'Administration, les recommandations d'une étude de faisabilité sur la provision des services financiers décentralisés. (SONAPOST)	Améliorer l'accessibilité aux services financiers décentralisés	Jan 2016

Protocole d'accord technique

Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) de 2015 à 2016. Le PAT établit le cadre et les délais de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer l'application du programme.

CONDITIONALITÉ

1. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour la période entre fin-mai 2015, et fin-juin 2016 sont établis dans le tableau 1 du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

DÉFINITIONS

2. **Gouvernement.** Sauf indication contraire, on entend par «gouvernement» l'administration centrale du Burkina Faso; cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale ou tout autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas inclus dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).
3. **Définition de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), ultérieurement amendée notamment par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91), telle que publiée sur le site internet du FMI.
4. **Garanties de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement de l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).
5. **Concessionnalité de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, une dette est considérée concessionnelle si elle comporte un élément de dons d'au moins 35 %.¹ La valeur actuelle (VA) de la dette au moment où elle est contractée et calculée en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette.² Le taux d'escompte utilisé est 5,0%.

¹ Cette page du site Web du FMI offre un outil pour calculer l'élément dons dans un large éventail de montages financiers: <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

6. Dette extérieure. Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de l'UEMOA. Les critères de réalisation pertinents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'Etat et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel.

Critères de réalisation quantitatifs

7. Les critères de réalisation quantitatifs révisés proposés pour 2015 sont les suivants: (i) un plafond sur le financement intérieur net du Trésor tel que défini ci-dessous dans le paragraphe 10 et (ii) un plafond sur l'engagement ou la garantie de dette extérieure non concessionnelle par le gouvernement, tels que définis dans les paragraphes 4 à 7 et (iii) un plafond sur la non-accumulation d'arriérés de paiement au titre du service de la dette.

A. Financement intérieur net du Trésor

8. Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par financement intérieur net la somme (i) du crédit bancaire net au Trésor, comprenant le crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes du Trésor à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations du Trésor détenu en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes du Trésor à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du trésor burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts du Trésor aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette du Trésor public à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres du Trésor détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres du Trésor détenus par les banques commerciales). Le crédit bancaire net au Trésor est calculé sur la base des données fournies par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget du Trésor, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières du Trésor préparé par le Ministère de l'économie et des finances.

9. Ajustement. Le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre le soutien extérieur au gouvernement central au programme projeté et réalisé, dons projets et prêts-projets exclus, si l'assistance extérieure au

programme est inférieure au montant programmé, à concurrence d'un maximum de 65 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du Tableau 1 ci-après. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'assistance extérieure au programme serait plus élevée que le montant programmé.

Tableau 1: Projections d'assistance extérieure au programme (cumulée, milliards de FCFA)			
	Fin juin 2015	Fin septembre 2015	Fin décembre 2015
Dons et prêts	88,8	167,4	203,4

10. Le Ministère de l'économie et des finances transmettra les données sur le financement intérieur net au FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

B. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État

Critère de réalisation

11. L'État s'engage à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 7 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 6 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 4 à 7 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique aux entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État, aux municipalités et autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques) sauf s'ils sont exclus du Tableau 1 du MPEF. Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux bons et aux obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs ni aux prêts du FMI. Cet engagement constitue un critère de réalisation à respecter de manière continue. Il est mesuré sur une base cumulée suite à l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de la FEC et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

Dates butoirs pour la communication des informations

12. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les quatre semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

C. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux

Critère de réalisation

13. On entend par arriérés extérieurs nouveaux les paiements extérieurs exigibles mais impayés. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs nouveaux du gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

Dates butoirs pour la communication des informations

14. Les données relatives aux soldes en cours, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

Autres objectifs indicatifs quantitatifs

15. Le programme inclut également des objectifs indicatifs portant sur le plafond sur le financement net intérieur au delà du Trésor, le déficit global (base engagement, dons inclus) tels que définis dans le paragraphe 19 ci-après, sur le total des recettes de l'État et, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

A. Financement intérieur net au delà du Trésor

16. En ce qui concerne l'objectif indicatif, on entend par financement intérieur net au delà du Trésor la somme (i) du crédit bancaire net aux organismes publics, comprenant le crédit bancaire net à ces organismes comme défini ci-après, et les autres créances et dettes à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations de ces organismes détenu en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de ces organismes à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net aux organismes publics au delà du Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes de ces organismes à l'égard des institutions bancaires nationales. Ceci inclut (i) les dépôts des organismes publics au delà du Trésor à la banque centrale, (ii) les dépôts des organismes publics au delà du Trésor dans les banques commerciales, (iii) les créances des organismes publics au delà du Trésor vis-à-vis les banques commerciales, (iv) les créances de la CCP vis-à-vis les banques commerciales, (v) les autres créances net sur le Trésor, (vi) les autres créances net sur l'État, (vii) les autres créances net sur l'État (les obligations cautionnées). La dette des organismes publics au delà du Trésor à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les

titres des organismes publics au delà du Trésor détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres des organismes publics au delà du Trésor détenus par les banques commerciales). Le crédit bancaire net au delà du Trésor est calculé sur la base des données fournies par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme.

A. Déficit budgétaire global, dons inclus

Définition

- 17.** Aux fins du programme, le déficit budgétaire global dons inclus est valorisé sur une base engagements. Il est défini comme la somme du financement extérieur et intérieur net de l'État, mesuré du côté du financement, plus un ajustement sur une base caisse. Le financement extérieur net est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins amortissement. Le financement intérieur net est défini aux paragraphes 10-11 ci-dessus. L'ajustement sur une base caisse est la somme de : (i) toutes les variations des dépenses engagées non mandatées et (ii) la variation des instances de paiement et (iii) la variation des dépôts du trésor.

Ajustement

- 18.** Le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre le soutien extérieur en dons programme projeté et réalisé, dans les cas où les réalisations sont inférieures aux projections, à concurrence d'un ajustement maximal de 65 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du Tableau 2 ci-dessous. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'assistance extérieure au programme réalisée serait plus élevée que le montant projeté.
- 19.** Le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la baisse par un montant équivalent à la différence entre les prêts-projets projetés et réalisés dans les cas où les réalisations sont inférieures aux projections. Le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre les prêts-projets projetés et réalisés dans les cas où les réalisations sont supérieures aux projections. Cette différence sur le montant sera calculée par rapport aux projections du Tableau 2 ci-après.

Tableau 2: Projections d'assistance extérieur en dons programmes et prêts projets (cumulative, milliards de CFAP)

	Fin-juin 2015	Fin-septembre 2015	Fin-decembre 2015

Dons	43,9	122,4	143,9
Prêts	32,4	55,2	57,7

B. Total des recettes de l'État

Définition

20. Le total des recettes de l'État est valorisé sur une base caisse. Elles incluent toutes les recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor burkinabè et les cellules de recouvrement des recettes par les ministères et institutions. Elles incluent aussi les recettes des chèques trésor.

C. Définition des dépenses sociales de réduction de la pauvreté

21. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs portant sur des programmes prioritaires identifiés dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres budgétaires pour les ministères suivants : Promotion de la Femme et du Genre; Santé ; Action Sociale et Solidarité Nationale ; Éducation Nationale et Alphabétisation ; Agriculture et Sécurité Alimentaire ; Ressources Animales ; Environnement et Développement Durable ; Jeunesse, Formation Professionnelle et Emploi y compris les volets travail et sécurité sociale du ministère de la Fonction Publique du travail et de la Sécurité Sociale; Eau, Aménagement Hydraulique et Assainissement. Elles intègrent également certaines dépenses d'investissement (titre 5) des ministères cités (volet pistes rurales) pour le ministère des Infrastructures du Désenclavement et du Transport; (l'électrification rurale pour le ministère de l'énergie) et les dépenses uniquement pour la Communication; Justice et Droits Humains; Économie et Finances et du ministère des mines, des carrières et l'énergie. A cela s'ajoutent la dotation de la section 98 « Transferts aux collectivités » des ministères de la Santé, de l'agriculture et de la Sécurité alimentaire ainsi que de l'Education Nationale et l'Alphabétisation. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget, et le seuil indicatif pour le programme sera 90% du montant encadré par l'autorité budgétaire.

Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

22. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. Ceci constitue un repère structurel. Au sens du programme, les arriérés de paiement intérieurs naissent lorsque la date de paiement

intervient plus de 90 jours après le fait générateur d'une dette incontestée envers un tiers, sauf délai plus long stipulé dans les termes et conditions de la transaction. Pour le service de la dette, les arriérés naissent 30 jours après la date échue. Sont considérés comme des arriérés selon cette définition :

- Des échéances de dette non honorées 30 jours après l'échéance inscrite dans la convention entre parties (créancier débiteur).
- Des salaires ou des pensions impayés 90 jours après leur échéance.
- Des paiements intervenus en contrepartie d'un service fait s'ils arrivent plus de 90 jours après la liquidation des pièces transmises par les fournisseurs.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

23. Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer la performance dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à leur communiquer les données suivantes, sous forme de document papier et / ou fichier électronique MS Excel, avec les fréquences et dans les délais spécifiés ci-dessous.

Tableau 3. Résumé des Exigences sur le Reportage des Données

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
<i>Finances Publiques</i>			
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; (si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera utilisée)	MEF	Mensuelle	6 semaines

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés)	MEF/BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement	MEF	Trimestrielle	6 semaines
Le stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure, la dette extérieure contractée et le remboursement de la dette extérieure	MEF	Trimestrielle	6 semaines
Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sous forme de tableau	MEF	Mensuelle	6 semaines
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.- et finissant au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par le distributeur de pétrole (SONABHY); avec distinction entre vente au détail et à l'industrie; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et les subventions impayées	MEF	Mensuelle	4 semaines
État mensuel des comptes auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres)	MEF	Mensuelle	6 semaines
<i>Secteur Monétaire</i>			
Le bilan consolidé des institutions monétaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	10 semaines
Les taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non	BCEAO	Mensuelle	6 semaines

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
bancaires			
<i>Balance des Paiements</i>			
Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MEF/BCEAO	Mensuelle	3 mois
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital)	BCEAO	Dès révisions	2 semaines
<i>Secteur Réel</i>			
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	MEF	Annuelle	2 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés	MEF	Mensuelle	2 semaines
<i>Réformes structurelles et autres données</i>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, à compter de sa publication ou de son entrée en vigueur.	MEF		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou de son entrée en vigueur.	MEF		2 semaines